



Vior inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Aux actionnaires de
Vior inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Vior inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023 et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous

avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui

pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction,

de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendances ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt du public.

L'associé responsable de la mission au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Alain Lemaire.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 23 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A109964

Vior inc.

États consolidés de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2024 \$	Au 30 juin 2023 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	16 407 352	2 214 511
Placements	6	5 052 000	1 359 250
Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir		-	105 901
Taxes de vente à recevoir		19 226	30 770
Comptes débiteurs		185 986	81 315
Actions cotées	7	798 061	818 546
Charges payées d'avance		35 463	30 821
Total actifs courants		22 498 088	4 641 114
Actifs non courants			
Placements – portion non courante	6	932 500	-
Avances payées pour frais d'exploration		15 070	8 623
Propriétés minérales	8	8 112 682	6 188 494
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	95 948	143 936
Total actifs non courants		9 156 200	6 341 053
Total de l'actif		31 654 288	10 982 167
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		589 550	239 342
Avances reçues pour travaux d'exploration		654 469	-
Passif lié à la prime sur les actions accréditives		4 311 279	938 100
Prêts	10	-	37 127
Obligations locatives – partie courante	11	51 194	47 741
Total passifs courants		5 606 492	1 262 310
Passifs non courants			
Obligations locatives	11	54 931	106 125
Total du passif		5 661 423	1 368 435
Capitaux propres			
Capital social	12	56 209 019	40 045 736
Bons de souscription	13	795 691	112 221
Options d'achat d'actions	14	546 441	538 150
Surplus d'apport		2 352 416	2 262 388
Déficit		(33 910 702)	(33 344 763)
Total des capitaux propres		25 992 865	9 613 732
Total du passif et des capitaux propres		31 654 288	10 982 167

Éventualités et engagements (note 21)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,

(s) Mark Fedosiewich

Président, chef de la direction et administrateur

(s) Charles-Olivier Tarte

Administrateur

Vior inc.

États consolidés du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices terminés les 30 juin	
		2024	2023
		\$	\$
Produits			
Honoraires facturés à des partenaires		83 680	73 155
Charges			
Salaires et avantages sociaux	15	540 234	357 654
Honoraires professionnels et de consultation		288 405	209 914
Frais réglementaires		51 671	57 284
Frais de bureau et autres		116 818	75 804
Communication, conférences et relations avec les investisseurs		191 834	152 425
Rémunération à base d'actions		64 239	108 902
Recherche de propriétés minérales		4 071	4 818
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	8	107 160	555 041
		1 412 420	1 569 830
Autres produits (charges)			
Intérêts		349 673	62 443
Gain sur paiements d'option de propriétés minérales	8	-	91 000
Variation de la juste valeur - actions cotées	7	(175 485)	(53 962)
Désactualisation - prêts et obligations locatives	10 - 11	(12 132)	(17 618)
		162 056	81 863
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		(1 166 684)	(1 414 812)
Recouvrement d'impôt différé	16	600 745	266 933
Résultat net et global		(565 939)	(1 147 879)
Résultat de base et dilué par action	17	(0,004)	(0,012)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Bons de souscription	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2022		82 974 749	37 495 006	269 389	423 842	2 045 791	(32 196 884)	8 037 144
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(1 147 879)	(1 147 879)
Placement privé accréditif	12	8 925 512	2 500 000	-	-	-	-	2 500 000
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(1 071 918)	-	-	-	-	(1 071 918)
		8 925 512	1 428 082	-	-	-	-	1 428 082
Placement privé	12	8 722 614	1 090 327	43 613	-	-	-	1 133 940
Acquisition de propriétés minérales	8	832 142	101 586	-	-	-	-	101 586
Bons de souscription échus	13	-	-	(199 372)	-	199 372	-	-
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	131 533	-	-	131 533
Options d'achat d'actions échues	14	-	-	-	(17 225)	17 225	-	-
Frais d'émission d'actions	12	-	(69 265)	(1 409)	-	-	-	(70 674)
Solde au 30 juin 2023		101 455 017	40 045 736	112 221	538 150	2 262 388	(33 344 763)	9 613 732
Résultat net et global		-	-	-	-	-	(565 939)	(565 939)
Placement privé	12	70 000 000	8 750 000	-	-	-	-	8 750 000
Placement privé accréditif	12	60 869 413	12 758 600	676 200	-	-	-	13 434 800
Moins : prime sur les actions accréditives		-	(3 973 924)	-	-	-	-	(3 972 924)
		60 869 413	8 784 676	676 200	-	-	-	9 460 876
Acquisition de propriétés minérales	8	535 714	75 000	-	-	-	-	75 000
Bons de souscription échus	13	-	-	(70 017)	-	70 017	-	-
Bons de souscription courtier	12	-	-	77 287	-	-	-	77 287
Rémunération à base d'actions	14	-	-	-	74 253	-	-	74 253
Options d'achat d'actions échues	14	-	-	-	(20 011)	20 011	-	-
Options d'achat d'actions exercées	14	575 000	104 951	-	(45 951)	-	-	59 000
Frais d'émission d'actions	12	-	(1 551 344)	-	-	-	-	(1 551 344)
Solde au 30 juin 2024		233 435 144	56 209 019	795 691	546 441	2 352 416	(33 910 702)	25 992 865

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(565 939)	(1 147 879)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation de la juste valeur – actions cotées	175 485	53 962
Rémunération à base d'actions	64 239	108 902
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	47 988	47 988
Coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées	107 160	555 041
Désactualisation – prêts et obligations locatives	12 132	17 618
Recouvrement d'impôt différé	(600 745)	(266 933)
	(759 680)	(631 301)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Taxes de vente à recevoir	11 544	131 901
Comptes débiteurs	(104 671)	(72 987)
Charges payées d'avance	(4 642)	(1 059)
Comptes créditeurs et charges à payer	355 295	(115 913)
Avances reçues pour travaux d'exploration	654 469	-
	911 995	(58 058)
	152 315	(689 359)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Prêts remboursés	(40 000)	-
Paievements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Placement privé	8 750 000	1 133 940
Placement privé accréditif	13 434 800	2 500 000
Dépôt reçu pour émission d'actions	-	(249 990)
Frais d'émission d'actions	(1 474 057)	(70 674)
Options d'achat d'actions exercées	59 000	-
	20 672 743	3 256 276
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Additions aux placements	(5 984 500)	(1 359 250)
Encaissements de placements à maturités	1 359 250	500 000
Avances payées sur frais d'exploration	(6 447)	(8 623)
Acquisition de propriétés minérales et frais d'exploration capitalisés	(2 546 421)	(1 255 723)
Paievements sur options de propriétés minérales	440 000	84 000
Crédits d'impôt et droits miniers reçus	105 901	361 769
	(6 632 217)	(1 677 827)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	14 192 841	889 090
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 214 511	1 325 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	16 407 352	2 214 511
Intérêts reçus	194 418	37 100
Informations additionnelles relativement aux tableaux consolidés des flux de trésorerie (note 20)		

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Vior inc. (la « Société ») se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minérales, et est régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 995, rue Wellington, bureau 240, Montréal (Québec), H3C 1V3 Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minérales renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des propriétés minérales dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens miniers.

Bien que la direction ait pris des mesures nécessaires pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minérales dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 juin 2024, la Société a un fonds de roulement de 16 891 596 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements pour au moins les 12 prochains mois lorsqu'ils seront exigibles. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles afin de compléter son appréciation.

Pour poursuivre ses programmes d'évaluation et d'exploration sur ses propriétés et ses activités au-delà du 30 juin 2024, la Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement sous forme d'émission de nouveaux instruments de capitaux propres, d'exercices d'options d'achat d'actions, et à rechercher des partenaires pour conclure des ententes d'option sur certaines de ses propriétés minérales, et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Les présents états financiers consolidés (« États Financiers ») ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 octobre 2024.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les États Financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

2.1 Base d'évaluation

Les États Financiers ont été établis selon le principe de la continuité de l'exploitation, en vertu de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

2.2 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale détenue à 100 %, Vior Gold USA, LLC (« Vior USA »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Vior USA est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations intersociétés sont éliminés. Au 30 juin 2023, Vior USA est devenue inactive.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des États Financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « Monnaie Fonctionnelle »). Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour). Les profits et pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires en monnaie étrangère au cours de change en vigueur à la fin de la période sont comptabilisés en résultat net. Les éléments non monétaires ne sont pas reconvertis à la fin de la période et sont évalués au coût historique (convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction), à l'exception des éléments non monétaires évalués à la juste valeur, qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les informations significatives sur les méthodes comptables ayant servi à l'établissement des États Financiers sont présentées ci-après. Elles ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés.

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et des certificats de placement garantis encaissables en tout temps ou dont l'échéance est de trois mois et moins à partir de la date d'acquisition.

3.2 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

À la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont des placements en titre de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net. Les dividendes sur ces investissements sont comptabilisés en résultat net.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants.

Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Passifs financiers au coût amorti :

Les passifs financiers incluent les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source, des salaires et des vacances à payer), le dépôt reçu pour émission d'actions, les avances reçues pour travaux d'exploration et les prêts. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur nominale en raison de leur échéance à court terme. Ils sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

3.3 Propriétés minérales

La Société inscrit au coût ses participations dans les propriétés minérales et les aires d'intérêt géologique, moins les encaissements sur option reçus et autres recouvrements. Ces coûts d'acquisition sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles. Les frais d'exploration liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologique jusqu'à ce que les propriétés minérales soient mis en production, vendus ou abandonnés. Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, ces frais d'exploration sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Ces coûts seront amortis sur les ressources recouvrables estimées dans la mine actuelle selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou radiés si les propriétés minérales sont vendues ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des propriétés minérales spécifiques sont imputés au résultat net dès qu'ils sont engagés.

Les propriétés minérales sont soumises à un test de dépréciation à la date de clôture lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de la propriété minière excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net sous la rubrique *coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées*.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les propriétés minérales sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Les pertes de valeur sont passées en revue pour les reprises potentielles à la fin de chaque date de clôture. Une perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise, mais elle est limitée à la valeur comptable initiale nette des amortissements, comme si aucune dépréciation de la valeur comptable n'avait été comptabilisée.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession de propriétés minérales est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'exploration pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

De plus, la Société peut échanger une propriété conformément aux modalités d'une convention d'échange. Tous les biens reçus en contrepartie d'une propriété sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des biens reçus ne puisse être mesurée de façon fiable, auquel cas l'échange serait évalué à la valeur comptable de la propriété cédée.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'exploration sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'exploration. Les coûts relatifs aux propriétés minérales font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement.

3.4 Contrats de location

Un contrat de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et dont la durée est courte (12 mois ou moins) sera comptabilisé sur une base linéaire à titre de charge à l'état consolidé du résultat global.

3.5 Provisions

Les provisions pour frais de restauration environnementale, frais de restructuration et actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : a) la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; b) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et c) le montant peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la direction de la charge nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, et sont actualisées lorsque l'effet est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la remise en état et au suivi des activités et au retrait des immobilisations corporelles. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie ont déjà été ajustées. La Société n'a pas de provision aux 30 juin 2024 et 2023.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

3.6 Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers et à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources en vertu de la Loi sur les impôts du Québec. Ces crédits sont calculés sur les frais d'exploration admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés selon la méthode de réduction des frais engagés. En conséquence, ils sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société a respecté toutes les conditions liées à ces crédits et que ces crédits seront reçus. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

3.7 Subvention gouvernementale

La Société reçoit périodiquement des subventions de différents programmes incitatifs. Les subventions sont comptabilisées seulement lorsque la Société obtient une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et qu'elle entend respecter les conditions s'y rattachant. L'aide financière reçue est appliquée en déduction des charges auxquelles elle est liée de façon systématique et dans la même période comptable.

3.8 Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions, déduit des bons de souscription octroyés lorsque des unités sont émises dont la juste valeur est estimée à l'aide de la méthode de la valeur résiduelle. Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission. Les frais d'émission d'actions sont présentés en diminution des actions et des bons de souscription.

3.9 Actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration par l'émission d'actions accréditives et d'unités d'actions accréditives. Elle renonce aux déductions fiscales liées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs concernés conformément à la législation fiscale appropriée. La différence entre le prix coté des actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions (la « prime »), mesurée selon la méthode de la valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de passif, lequel fait l'objet d'une reprise à l'état consolidé du résultat global à titre d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été effectuées. Pour les unités d'actions accréditives, une partie de la prime sera attribuée aux bons de souscription émis dont la juste valeur est estimée avec le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et le résiduel de la prime sera attribué au passif. La Société constate un passif d'impôt différé pour les dépenses auxquelles elle a renoncé et une charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

3.10 Bons de souscription

La juste valeur des bons de souscription est mesurée à la date d'octroi. La juste valeur des bons de souscription est estimée selon la méthode de la valeur résiduelle. Lorsque les bons de souscription sont émis à titre de rémunération aux courtiers, à la date d'octroi, la juste valeur des bons de souscription est estimée avec le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et est comptabilisée à titre de frais d'émission d'actions et est présentée en réduction du capital social.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

3.11 Régime de rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, à moins que la juste valeur des services reçus ne puisse être mesurée de façon fiable. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services reçus par ce membre du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date de l'octroi à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et exclut l'incidence des conditions d'acquisition non liées au marché.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les propriétés minérales en tant que frais d'exploration à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription de rémunération) selon la nature du paiement. La contrepartie est portée au crédit de la rubrique *options d'achat d'actions* dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées à la rubrique *options d'achat d'actions* sont alors transférées au capital social.

3.12 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber. Le montant des impôts différés obtenu est établi à partir du mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat découlant de la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

3.13 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription, le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard à l'ouverture de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur boursière moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

L'établissement d'états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la Société qu'elle procède à des jugements et à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces états financiers comprennent des estimations qui, par nature, sont incertaines. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers, et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur les périodes actuelles et futures. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et sur d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

4.1 Estimations comptables et hypothèses critiques

Les estimations comptables et hypothèses critiques sont celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements. Les paragraphes qui suivent expliquent les estimations comptables et hypothèses les plus significatives faites par la Société lors de la préparation des États Financiers.

Propriétés minérales

L'évaluation de la Société concernant la valeur recouvrable des propriétés minérales est fondée sur de nombreuses hypothèses, dont le prix à long terme des matières premières, les besoins de trésorerie futurs, le potentiel d'exploration et la performance opérationnelle; cette évaluation peut largement différer des valeurs réelles. Les montants recouvrables ont été établis en partie d'après certains facteurs qui peuvent être partiellement ou entièrement hors du contrôle de la Société. Cette évaluation comprend une comparaison des montants recouvrables estimatifs avec la valeur comptable.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

La valeur des actifs fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'une indication de dépréciation existe; la direction doit donc porter un jugement important à cet égard. Les facteurs qui pourraient nécessiter un test de dépréciation comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interruptions des activités d'exploration et la constatation de tendances défavorables liées au secteur minier ou à la conjoncture économique.

Se reporter à la note 8 pour l'analyse de la dépréciation des propriétés minérales.

Le coût des propriétés minérales abandonnées, dépréciées ou radiées d'un montant de 107 160 \$ relativement aux propriétés Belleterre Or, Foothills et VeZZa-Noyard a été imputé au résultat pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (555 041 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, relativement aux propriétés Foothills, Lac Merlin, Skyfall et Tonya). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Les autres propriétés minérales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés minérales puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter n'expireront pas dans un proche avenir ou ils seront renouvelés, et des travaux ont été réalisés sur les propriétés minérales au cours des derniers exercices et/ou des résultats prometteurs ont été obtenus sur ces propriétés.

Régime de rémunération à base d'actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés, le cas échéant. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes (voir note 14).

Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (voir note 3.6).

4.2 Jugements critiques concernant l'application des méthodes comptables de l'entité

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (voir note 3.12).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Continuité d'exploitation et liquidités

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration futurs implique du jugement. Les estimations et les hypothèses sont réévaluées en continu et sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment l'expectative d'événements futurs jugée raisonnable selon les circonstances. Les éléments qui impliquent un jugement important pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée se rapportent au niveau prévu d'activités d'exploration dans l'avenir, lequel couvre, sans s'y limiter, les 12 mois suivants la fin de la période de présentation.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 960 600 \$ de certificats de placement garantis (« CPG ») encaissables, portant intérêt à un taux entre 3,85 % à 4,05 % payable annuellement, avec des échéances entre le 1er février 2024 et le 3 avril 2024 et dont la valeur à l'échéance est de 997 983 \$.

Au 30 juin 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 2 550 000 \$ de CPG encaissables, portant intérêt à un taux entre 4,7 % à 5,09 % payable annuellement, avec des échéances entre le 4 juillet 2024 et le 15 avril 2025 et dont la valeur à l'échéance est de 2 674 850 \$.

6. PLACEMENTS

Au 30 juin 2023, les placements sont composés de CPG non encaissables avant l'échéance, portant intérêt à des taux entre 4,7 % à 5,12 % payables annuellement, avec échéances entre le 12 décembre 2023 et le 10 juin 2024 et dont la valeur à l'échéance est de 1 425 404 \$. Le solde du financement accreditif non encore dépensé selon les restrictions imposées par les financements complétés en mars 2023 représente 2 111 423 \$ au 30 juin 2023 et ce solde est inclus dans les placements et la trésorerie et équivalents de trésorerie. La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

Au 30 juin 2024, les placements sont constitués de CPG, non encaissables avant échéance et dont les intérêts sont payables annuellement. Les placements courants portent intérêt à des taux entre 5,0 % et 5,54 %, avec des échéances entre le 26 août 2024 et le 15 avril 2025 et la valeur à l'échéance est de 5 309 155 \$. Les placements non courants portent intérêt à un taux entre 4,72 % et 4,91% avec des échéances entre le 22 décembre 2025 et le 10 avril 2026 et la valeur à l'échéance est de 977 581 \$. Le solde des financements accreditifs non encore dépensé (selon les restrictions imposées par les financements complétés en mars 2023, décembre 2023 et mars 2024) représente 14 158 191 \$ au 30 juin 2024 (inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements). La Société doit dédier ces fonds à des dépenses d'exploration canadiennes.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

7. ACTIONS COTÉES

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
<i>Actions cotées classées à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	818 546	831 508
Acquisitions (notes 8.3, 8.4, 8.5)	155 000	41 000
Variation de la juste valeur	(175 485)	(53 962)
Solde à la clôture de l'exercice	798 061	818 546

	Au 30 juin 2024			Au 30 juin 2023		
	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur	Cours du marché par action	Nombres d'actions	Juste valeur
	\$		\$	\$		\$
Harvest Gold Corp.	0,045	4 000 000	180 000	-	-	-
NioBay Metals Inc.	0,070	1 250 000	87 500	-	-	-
Prospector Metals Corp. ¹	0,140	47 222	6 611	0,420	47 222	19 833
Ridgeline Minerals Corp.	0,140	3 642 500	509 950	0,205	3 642 500	746 713
Stria Lithium Inc.	0,070	200 000	14 000	0,260	200 000	52 000
			798 061			818 546

¹ - Les actions de Prospector Metals Corp ont été consolidées 3 pour 1 en mars 2024; le cours du marché par action et le nombre d'actions en juin 2023 ont été ajustés en conséquence.

8. PROPRIÉTÉS MINÉRALES

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2023	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre Or	s/o						
Coût d'acquisition		855 846	1 230 309	(250 000)	-	(17 570) ¹	1 818 585
Frais d'exploration		2 543 102	666 195	-	-	-	3 209 297
		3 398 948	1 896 504	(250 000)	-	(17 570)	5 027 882
Belleterre Minéraux							
Critiques	100						
Coût d'acquisition		42 309	15 149	-	-	-	57 458
Frais d'exploration		210 578	588 517	-	-	-	799 095
		252 887	603 666	-	-	-	856 553
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		7 547	4 404	-	-	-	11 951
Frais d'exploration		16 812	1 901	-	-	-	18 713
		24 359	6 305	-	-	-	30 664
Foothills	100						
Coût d'acquisition		42 414	10 817	(46 353)	-	(6 878) ¹	-
Frais d'exploration		265 898	40 692	(68 647)	-	-	237 943
		308 312	51 509	(115 000)	-	(6 878)	237 943

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2023	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2024
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		298 173	14 432	-	-	-	312 605
Frais d'exploration		386 820	10 763	-	-	-	397 583
		684 993	25 195	-	-	-	710 188
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		308 719	2 016	(130 000)	-	-	180 735
Frais d'exploration		520 959	11 113	-	-	-	532 072
		829 678	13 129	(130 000)	-	-	712 807
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		76 353	-	(76 353)	-	-	-
Frais d'exploration		530 701	-	(23 647)	-	-	507 054
		607 054	-	(100 000)	-	-	507 054
VeZZa-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 767	763	-	-	(3 530) ²	-
Frais d'exploration		78 324	858	-	-	(79 182) ²	-
		81 091	1 621	-	-	(82 712)	-
Autres	100						
Coût d'acquisition		1 172	7 412	-	-	-	8 584
Frais d'exploration		-	21 007	-	-	-	21 007
		1 172	28 419	-	-	-	29 591
Sommaire							
Coût d'acquisition		1 635 300	1 285 302	(502 706)	-	(27 978)	2 389 918
Frais d'exploration		4 553 194	1 341 046	(92 294)	-	(79 182)	5 722 764
Total		6 188 494	2 626 348	(595 000)	-	(107 160)	8 112 682

1- La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.

2- Puisqu'aucun programme d'exploration n'est prévu dans un avenir rapproché, la Société a radié les coûts attribuables au projet.

	Partici- pation indivise	Au 30 juin 2022	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada							
Belleterre Or	s/o						
Coût d'acquisition		646 678	209 168	-	-	-	855 846
Frais d'exploration		2 062 421	515 377	-	(34 696)	-	2 543 102
		2 709 099	724 545	-	(34 696)	-	3 398 948
Belleterre Minéraux							
Critiques	100						
Coût d'acquisition		-	42 309	-	-	-	42 309
Frais d'exploration		-	215 438	-	(4 860)	-	210 578
		-	257 747	-	(4 860)	-	252 887
Big Island Lake	100						
Coût d'acquisition		6 135	1 412	-	-	-	7 547
Frais d'exploration		16 812	-	-	-	-	16 812
		22 947	1 412	-	-	-	24 359

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

	Participa- tion indivise	Au 30 juin 2022	Additions nettes	Paiements sur options	Crédits miniers	Dépré- ciation	Au 30 juin 2023
	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Foothills	100						
Coût d'acquisition		18 009	28 432	-	-	(4 027) ¹⁾	42 414
Frais d'exploration		205 298	60 600	-	-	-	265 898
		223 307	89 032	-	-	(4 027)	308 312
Lac Merlin	100						
Coût d'acquisition		2 650	-	-	-	(2 650) ²⁾	-
Frais d'exploration		4 702	71	-	-	(4 773) ²⁾	-
		7 352	71	-	-	(7 423)	-
Ligneris	100						
Coût d'acquisition		289 179	8 994	-	-	-	298 173
Frais d'exploration		365 612	26 547	-	(5 339)	-	386 820
		654 791	35 541	-	(5 339)	-	684 993
Mosseau	100						
Coût d'acquisition		304 804	3 915	-	-	-	308 719
Frais d'exploration		515 358	5 891	-	(290)	-	520 959
		820 162	9 806	-	(290)	-	829 678
Skyfall	100						
Coût d'acquisition		166 036	39 536	(125 000)	-	(4 219) ¹⁾	76 353
Frais d'exploration		422 864	125 587	-	(17 750)	-	530 701
		588 900	165 123	(125 000)	(17 750)	(4 219)	607 054
Vezza-Noyard	100						
Coût d'acquisition		2 767	-	-	-	-	2 767
Frais d'exploration		78 324	-	-	-	-	78 324
		81 091	-	-	-	-	81 091
Autres	100						
Coût d'acquisition		-	1 172	-	-	-	1 172
Frais d'exploration		-	-	-	-	-	-
		-	1 172	-	-	-	1 172
Canada							
Coût d'acquisition		1 436 258	334 938	(125 000)	-	(10 896)	1 635 300
Frais d'exploration		3 671 391	949 511	-	(62 935)	(4 773)	4 553 194
Sous-total – Canada		5 107 649	1 284 449	(125 000)	(62 935)	(15 669)	6 188 494
Nevada, É.U.							
Tonya	s/o						
Coût d'acquisition		343 318	36 480	-	-	(379 798)	-
Frais d'exploration		159 574	-	-	-	(159 574)	-
Sous-total – É.-U.		502 892	36 480	-	-	(539 372)	-
Sommaire							
Coût d'acquisition		1 779 576	371 418	(125 000)	-	(390 694)	1 635 300
Frais d'exploration		3 830 965	949 511	-	(62 935)	(164 347)	4 553 194
Total		5 610 541	1 320 929	(125 000)	(62 935)	(555 041)	6 188 494

1- La Société a procédé à une dépréciation partielle pour les claims abandonnés.

2- La Société a abandonné les claims du projet.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

8.1 Projet Belleterre

La Société a jalonné des claims dans le secteur de Belleterre et a agrandi le projet Belleterre à la suite de la signature des ententes décrites ci-dessous. Le projet Belleterre se compose de deux projets, Belleterre Or et Belleterre Minéraux Critiques.

8.1.1 Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG »).

En vertu de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, JAG a accordé à la Société l'option d'acquérir 100 % des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires. Le 18 octobre 2023, la Société a signé une entente d'amendement avec JAG qui vise l'extension de la période d'option et les échéances et conditions s'établissent désormais comme suit (modifications en italiques) :

Échéances	Montants		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$ (complété)
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-	-	
1er juin 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement (complété)	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement (complété)	75 000 \$	
<i>1er juin 2024</i>	<i>Paiement (complété)</i>	<i>50 000 \$</i>	
<i>31 décembre 2024</i>	<i>Paiement</i>	<i>50 000 \$</i>	
<i>31 mars 2025</i>	-	-	
<i>30 juin 2026</i>	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	-
Total:		2 400 000 \$	2 000 000 \$

À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer à JAG 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

La Société peut accélérer l'exercice de l'option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'actions à émettre à JAG conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des actions à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de 10 jours des actions la veille de l'émission de ces actions, sous réserve des politiques de la Bourse. Parallèlement à l'exercice à 100 % de l'option, la Société a accepté d'accorder à JAG une redevance NPI (*Net Profit Interest*) de 10 % à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de tous les approbations et consentements réglementaires applicables.

La Société sera l'opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

Au 30 juin 2024, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 1 205 937 \$ (888 899 \$ au 30 juin 2023) sur les claims reliés à la convention d'option avec JAG.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

8.1.2 Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., pour 9 claims et 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. En date du 29 avril 2024, la Société avait complété les paiements requis de 250 000 \$ en vertu de la convention d'option d'achat et acquis les 9 claims. Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui a permis à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.

8.1.3 Convention d'option – Minière Osisko – projet Blondeau-Guillet

Le 24 août 2021, la Société a conclu une convention d'option avec Minière Osisko inc. (« Minière Osisko ») (amendée le 24 août 2022 et le 21 juin 2024) sur leur projet aurifère Blondeau-Guillet dans la région de Belleterre en Abitibi-Témiscamingue. La Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis de 51 % dans le projet (la « première option ») en :

a) émettant des actions ordinaires de la Société à Minière Osisko pour une valeur totalisant 225 000 \$ conformément à l'échéancier suivant :

- (i) 75 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 14 novembre 2022 par l'émission de 625 000 actions de la Société évaluées à 75 000 \$);
- (ii) 75 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 23 août 2023 par l'émission de 535 714 actions de la Société évaluées à 75 000 \$); et
- (iii) 75 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la présente entente à un prix par action égal au prix actuel du marché, sujet à l'émission d'un maximum de 789 474 actions (complété le 21 août 2024 par l'émission de 576 923 actions de la Société évaluées à 75 000 \$).

Pour la présente entente, le prix actuel du marché est défini comme le prix de clôture sur la Bourse au plus tôt de i) la date où les actions sont émises et ii) la date d'anniversaire de cette entente. Advenant que la valeur des actions qui pourraient être émises soit moins de 75 000 \$, la Société devrait payer le plein montant en espèces et aucune action ne serait émise.

- b) effectuant des travaux d'exploration totalisant au moins 1 250 000 \$ comme suit :
- (i) un minimum de 250 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la présente entente (complété); et
 - (ii) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ au plus tard le 31 mars 2025.

Sous réserve de l'exercice de la première option, la Société aura le droit d'acquérir un intérêt indivis supplémentaire de 24 % dans le projet (la « deuxième option ») en engageant des travaux supplémentaires totalisant au moins 1 750 000 \$ sur une période de trois ans.

Après que toutes les conditions de l'option aient été remplies, la Société et Minière Osisko formeront une coentreprise selon des conditions standards de l'industrie sur le projet. La Société agira comme opérateur de la coentreprise. Si la participation de l'une ou l'autre des parties dans la coentreprise est réduite à 10 % ou moins, la participation de cette partie dans la coentreprise sera automatiquement convertie en une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 1 % et la coentreprise sera automatiquement résiliée.

Au 30 juin 2024, la Société a réalisé des travaux d'exploration cumulatifs de 380 040 \$ (291 642 \$ au 30 juin 2023) sur les claims reliés à la convention d'option avec Minière Osisko.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

8.1.4 Autres conventions d'acquisition

En 2021, la Société a signé des ententes afin d'acquérir des blocs de claims qui sont assujettis à des redevances NSR de 1 %, rachetables pour un cumulatif de 4,25 M\$. De plus, un bloc est assujetti à une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 %, dont la moitié peut être rachetable pour 1 M\$.

Le 3 mars 2023, la Société a signé une entente avec Ressources Sphinx Itée afin d'acquérir un bloc de 35 claims pour la somme de 15 000 \$ et l'émission de 60 000 actions de la Société (évaluées à 9 600 \$).

8.2 Projet Big Island Lake

Le 1er mai 2018, la Société avait accordé à Iluka Exploration (Canada) Ltd. (« Iluka ») l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans le projet Big Island Lake, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 200 000 \$ avant le 31 mars 2019 et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 1 500 000 \$ au plus tard le 31 mars 2021. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 519 448 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 %. Au 30 juin 2022, la Société n'avait toutefois pas encore reçu d'Iluka l'avis de levée de l'option de 51 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

8.3 Projet Foothills

Le 9 mars 2016, la Société avait accordé à Iluka l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % dans le projet Foothills, en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ au cours de la première année de l'entente et d'une participation additionnelle de 39 % en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration totalisant 2 200 000 \$. Au 30 juin 2022, Iluka avait effectué des travaux d'exploration totalisant 3 380 983 \$ et rempli les obligations afin d'acquérir un intérêt de 51 % ainsi qu'un intérêt additionnel de 39 %. Le 21 septembre 2022, la Société a reçu d'Iluka un avis de retrait et de terminaison de l'entente.

Le 5 février 2024, la Société a signé une entente d'option définitive avec NioBay Metals Inc. (« NioBay ») par laquelle NioBay a l'option d'acquérir une participation indivise de 80 % dans le projet Foothills, sujette à l'obtention de toutes les approbations réglementaires. L'entente prévoit les conditions et le calendrier suivants :

Échéances	Paiements en espèces	Paiements en actions	Travaux minimums à réaliser
Approbation réglementaire (complété)	40 000 \$	1 250 000 actions de NioBay (évaluées à 75 000 \$)	N/A
31 décembre 2024	40 000 \$	1 250 000 actions de NioBay	400 000 \$ (Ferme)
31 décembre 2025	60 000 \$	150 000 \$ ¹ en actions de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay	1 100 000 \$
31 décembre 2026	60 000 \$	250 000 \$ ¹ en action de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay.	N/A
31 décembre 2027	200 000 \$	500 000 \$ ¹ en action de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay.	2 500 000 \$
	400 000 \$	Un minimum de 5 500 000 actions de NioBay	4 000 000 \$

1 - Les versements seront payables en actions NioBay à un prix par action égal au VWAP de 10 jours, sous réserve d'un prix d'émission minimum de 0,055 \$ par action NioBay.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

NioBay a le droit d'accélérer la période d'acquisition de cette participation indivise de 80 % en complétant les dépenses, effectuant des paiements en espèces et les paiements en actions à tout moment avant le 31 décembre 2027. NioBay agira en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

L'entente prévoit qu'une fois que l'intérêt d'une partie dans le projet Foothills et/ou la coentreprise tombe en dessous de 10%, cet intérêt sera transféré à l'autre partie et converti en une redevance NSR de 1,5 % sur les métaux précieux et les métaux de base, et une redevance brute sur les revenus (« GRR ») de 1,5 % sur les substances minérales, autres que les métaux précieux ou les métaux de base, avec une redevance NSR de 0,5%/0,5% GRR étant collectivement rachetable pour un montant total de 1 500 000 \$.

8.4 Projet Mirabelli

Le 1er mai 2023, la Société a signé une entente définitive avec Stria Lithium Inc. (« Stria ») par laquelle Stria avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mirabelli sur une période de 14 mois, en remplissant les conditions suivantes :

- Compléter, avant le 21 septembre 2023 (complété), au moins 42 000 \$ de travaux d'exploration ainsi que déposer les rapports statutaires requis afin de maintenir le projet en bon état de conformité en vertu de la *Loi sur les mines, Québec*;
- Effectuer des paiements en espèces à la Société pour un total de 175 000 \$ sur une période de 14 mois (50 000 \$ reçu); et
- Émettre un total de 950 000 actions à la Société sur une période de 14 mois (200 000 actions reçues et évaluées à 41 000 \$).

Le 19 mai 2024, la Société a reçu de Stria un avis de résiliation de l'entente d'option signée le 1er mai 2023 pour les claims Mirabelli.

8.5 Projet Mosseau

Le projet Mosseau est assujéti à deux redevances NSR de 2 %, dont les moitiés sont rachetables pour un montant total de 2,5 M\$, et d'une redevance NSR de 0,5 % rachetable pour un montant de 250 000 \$.

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest Gold Corporation (« Harvest ») par laquelle, tel qu'amendé en italique, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans le projet Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements		Travaux à réaliser ¹	Intérêt gagné par Harvest ³
	En espèces	En actions		
À l'intérieur de 3 jours ouvrables de l'approbation réglementaire (complété)	50 000 \$	2 000 000 ⁴	-	-
Le ou avant le 28 février 2024 (complété)	-	2 000 000 ⁵	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$ par Harvest; ou (ii) <i>le 29 octobre 2024</i>	<i>52 000 \$</i> ⁶	-	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	100 000 \$	2 000 000	250 000 \$	-
Le ou avant le 31 décembre 2025	100 000 \$	2 000 000	1 250 000 \$	-
Le ou avant le 31 décembre 2026	100 000 \$	2 000 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2027	100 000 \$	2 000 000	1 500 000 \$	80 % ²

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Échéances	Paiements		Travaux à réaliser ¹	Intérêt gagné par Harvest ³
	En espèces	En actions		
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028	1 500 000 \$	-	-	-
Total:	2 002 000 \$	12 000 000	3 000 000 \$	100 %

- 1 - Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.
- 2 - Assujéti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.
- 3 - Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.
- 4 - Évaluées à 40 000 \$.
- 5 - Évaluées à 40 000 \$.
- 6 - Reçu le 4 octobre 2024

8.6 Skyfall

Le projet Skyfall est assujéti à des redevances comme suit :

- Pour 3 blocs de claims, NSR de 2 % dont les moitiés sont rachetables par la Société pour un total de 3 M\$
- Pour un bloc de claims, NSR de 2 %;
- Pour un bloc de claims, NSR de 1 % dont la moitié est rachetable par la Société pour 0,5 M\$.

Le 20 mai 2022, la Société a signé une entente avec un prospecteur afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 24 claims près du projet Skyfall, en contrepartie de l'émission de 40 000 actions de la Société émises en juillet 2022 (évaluées à 5 200 \$).

Le 8 septembre 2022, la Société a signé une entente avec Minière Osisko afin d'acquérir un intérêt de 100 % dans 83 claims près du projet Skyfall en contrepartie de l'émission de 107 142 actions de la Société (émises le 6 octobre 2022 et évaluées à 11 786 \$). Certains claims sont assujéttis à une redevance NSR de 1 %.

Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive avec SOQUEM (telle qu'amendée en italique), lui accordant un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet Skyfall après une période de 2 ans à compter du 1er avril 2023, en remplissant les conditions suivantes:

1. Financement de travaux d'exploration totalisant 2 500 000 \$ selon l'échéancier suivant :
 - a. 500 000 \$ avant le 31 mars 2023 (complété) ;
 - b. un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le *30 septembre 2024 (complété)*; et
 - c. un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le *30 septembre 2025*.
2. Paiements en espèces à la Société totalisant 350 000 \$ selon l'échéancier suivant :
 - a. 50 000 \$ à la signature de l'entente définitive (reçu);
 - b. 75 000 \$ au plus tard le 1^{er} avril 2023 (reçu);
 - c. 100 000 \$ au plus tard le 1er avril 2024 (reçu); et
 - d. 125 000 \$ au plus tard le 1er avril 2025.

La Société est l'opérateur.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

8.7 Tonya

Le 27 mars 2023, la Société a mis fin à l'entente signée le 14 mars 2018 avec Michiels Family Associates, Inc. et Whitred Holdings, LLC, qui prévoyait l'acquisition des droits de surface du projet Tonya. En date du 17 mai 2023, la Société a avisé Gold Range Company LLC qu'elle mettait fin à l'entente relativement au bail minier daté du 28 juillet 2017. Ainsi, la Société a radié les coûts d'acquisition et les frais d'exploration du projet Tonya pour un montant total de 539 372 \$ enregistré durant l'exercice terminé le 30 juin 2023.

9. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments
	\$
Coût	
Aux 30 juin 2023 et 2024	239 912
Cumul des amortissements	
Au 30 juin 2022	47 988
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2023	95 976
Amortissement de l'exercice	47 988
Au 30 juin 2024	143 964
Valeur comptable nette	
Au 30 juin 2023	143 936
Au 30 juin 2024	95 948

Le 1er juillet 2021, la Société a signé un bail à Belleterre de 2 ans avec 3 options de renouvellement de 1 an aux mêmes conditions. Le loyer annuel est de 57 000 \$. Un actif au titre de droits d'utilisation de 239 912 \$ et une obligation locative à long terme équivalente (note 11) ont été enregistrés au 1er juillet 2021, avec un taux d'emprunt marginal de 7 % et en considérant que les options de renouvellement seraient levées. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global.

10. PRÊTS

Le 22 avril 2020, la Société a reçu un prêt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (« CUEC »). Ce prêt sans intérêt sert à financer les coûts de fonctionnement et est offert par le gouvernement canadien par l'entremise de la banque de la Société, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Le prêt est assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Au 1er janvier 2024, la Société avait l'option de demander une extension du prêt pour repousser au 31 décembre 2025 le remboursement du capital, en bénéficiant d'un taux d'intérêt de 5 %. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 20 160 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2022. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 19 840 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et sera constatée à l'état consolidé du résultat global au même rythme que la charge salariale sous-jacente. Un amortissement de 4 772 \$ durant l'exercice 2022 et 8 730 \$ durant l'exercice 2021 ont été reconnus à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Le 1er avril 2021, la Société a reçu un autre prêt de 20 000 \$ en vertu du programme CUEC aux mêmes conditions. Le prêt est assorti d'une subvention de 10 000 \$ s'il est remboursé en totalité au plus tard le 31 décembre 2023. Le prêt a initialement été comptabilisé à une juste valeur de 7 704 \$, en considérant la subvention, le prêt sans intérêt et le remboursement au 31 décembre 2023. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. La valeur résiduelle de 12 296 \$ a été comptabilisée en tant que subvention gouvernementale différée à l'état consolidé de la situation financière et a été constatée entièrement à l'état consolidé du résultat global durant l'exercice 2021, au même rythme que la charge salariale sous-jacente.

Le 12 janvier 2022, le gouvernement canadien a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du programme du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts était reportée du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023. Un ajustement de la juste valeur des prêts de la Société de 4 772 \$ a été calculé et enregistré en tant que subvention gouvernementale à l'encontre des salaires et avantages sociaux à l'état consolidé du résultat global. Un taux effectif de 15 % a été utilisé, en tenant compte du taux que la Société aurait obtenu pour un prêt similaire. Le 14 septembre 2023, le gouvernement canadien a annoncé que la date limite du remboursement des prêts du programme du CUEC menant à une radiation partielle de ces prêts était reportée du 31 décembre 2023 au 18 janvier 2024; aucun ajustement n'a été calculé pour ce court délai additionnel.

Le 11 janvier 2024, la Société a déboursé 40 000 \$ afin de repayer les prêts accordés en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes et a bénéficié des subventions puisque les prêts ont été repayés avant l'échéance du 18 janvier 2024.

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	37 127	31 985
Désactualisation	2 873	5 142
Remboursement	(40 000)	-
Solde à la clôture de l'exercice	-	37 127

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice terminé le 30 juin 2024	Exercice terminé le 30 juin 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	153 866	198 390
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	9 259	12 476
Paiements d'obligations locatives	(57 000)	(57 000)
Obligations locatives	106 125	153 866
Déduction – obligations locatives courantes	(51 194)	(47 741)
Obligations locatives non courantes	54 931	106 125
Analyse des échéances - flux de trésorerie contractuels non actualisés :		
Moins d'un an		69 806
De un à cinq ans		60 202
Obligations locatives non actualisées		130 008

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'obligations locatives au titre des contrats de location à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins). Les paiements effectués aux termes de ces contrats de location sont comptabilisés en charge de manière linéaire.

La charge liée aux paiements qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative s'élève à 12 806 \$ au 30 juin 2024 (12 265 \$ au 30 juin 2023).

Les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location de l'exercice terminé le 30 juin 2024 s'élèvent à 69 806 \$ (69 265 \$ au 30 juin 2023).

12. CAPITAL SOCIAL

12.1 Autorisé

La Société a un capital social autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives, sans valeur nominale

12.2 Placement privé complété le 22 et 29 juillet 2022

Les 22 et 29 juillet 2022, la Société a complété un placement privé totalisant 8 722 614 unités au prix de 0,13 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 133 940 \$. Chaque unité comprend une action et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action au prix de 0,21 \$ par action pour une période de 30 mois. Les bons de souscription sont assujettis à une clause d'accélération de l'échéance telle qu'en tout temps après la période de détention minimale de quatre mois plus un jour, advenant que le cours à la fermeture des marchés des actions ordinaires sur la Bourse soit équivalent ou supérieur à 0,35 \$ pendant 10 jours de séance consécutive, tel qu'indiqué par le cours à la fermeture des marchés, alors la Société pourra aviser le détenteur de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la réception de l'avis par le détenteur. De la contrepartie totale reçue pour les unités, 43 613 \$ ont été attribués aux bons de souscription et 1 090 327 \$ aux actions ordinaires, selon la méthode de la valeur résiduelle. La participation des parties liées totalise 271 440 \$ incluant celle de Minière Osisko pour 249 990 \$.

Les frais d'émission d'actions totalisent 37 095 \$, dont 35 686 \$ ont été alloués aux actions ordinaires et 1 409 \$ aux bons de souscription.

12.3 Placement privé accreditif complété le 30 mars 2023

Le 30 mars 2023, la Société a complété un placement privé composé de 5 042 017 actions ordinaires accreditives pour les minéraux critiques émis à un prix de 0,2975 \$ chacune et 3 883 495 actions accreditives à un prix de 0,2575 \$ chacune, pour un produit brut total de 2 500 000 \$. A cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,16 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accreditives est de 0,1375 \$ et 0,0975 \$ respectivement, pour une valeur totale de 1 071 918 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accreditives.

Minière Osisko a exercé son droit de maintenir sa participation en acquérant 6 983 765 actions ordinaires. Minière Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Minière Osisko en date du 17 mars 2021 (« IRA Originale »). Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 3 045 \$, totalisent 33 579 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

12.4 Placement privé - 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, la Société a complété un placement privé composé de 2 069 413 actions ordinaires accréditives émises à un prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut de 351 800 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse étant de 0,125 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,045 \$, pour une valeur de 93 124 \$ créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 11 070 \$, totalisent 20 213 \$. Une dirigeante a participé au placement privé accréditif pour un montant de 17 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

12.5 Placement privé - printemps 2024

12.5.1 Placement privé par l'entremise de courtiers – 28 mars 2024

Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : (a) 30 000 000 unités (« Unité ») au prix de 0,125 \$ par Unité pour un produit brut de 3 750 000 \$; (b) 19 840 000 reçus de souscription au prix de 0,125 \$ par reçu de souscription pour un produit brut entiercé de 2 480 000 \$; et (c) 58 800 000 unités accréditives au prix de 0,2225 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 13 083 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$.

Chaque Unité et chaque unité accréditive sont composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action sur une période de 24 mois.

Le 28 mars 2024, le cours de clôture des actions à la Bourse est de 0,145 \$ par action, dégageant une valeur résiduelle de 0,0775 \$ d'une valeur totale de 4 557 000 \$ en lien avec les unités accréditives. Cette valeur résiduelle a été attribuée d'abord au bons de souscription émis avec les unités accréditives pour 676 200 \$ et la différence de 3 880 800 \$ a été attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives créditée au passif lié à la prime sur les actions accréditives. La juste valeur de ces bons de souscription a été estimée à 676 200 \$ soit 0,023 \$ par bon de souscription, à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$, volatilité prévue de 46,29 %, durée prévue de 2 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,99 % et aucun dividende par action.

Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 735 353 \$ et un total de 3 360 300 bons de souscription courtiers, chacun permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action ordinaire sur une période de 24 mois. La juste valeur des bons de souscription courtiers a été estimée à 77 287 \$ soit 0,023 \$ par bon de souscription courtiers, selon la même méthode et les mêmes paramètres que les bons de souscription émis avec l'unité accréditive.

Des administrateurs ont souscrit pour 91 250 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

12.5.2 Placement privé le 18 avril 2024

La Société a complété le 18 avril 2024 un placement privé sans courtier par l'émission de 20 160 000 Unités pour un produit brut total de 2 520 000 \$, incluant 10 080 000 bons de souscriptions émis avec les mêmes conditions décrites à la note 12.5.1. Des honoraires d'intermédiations de 113 313 \$ ont été payés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

12.5.3 Assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 7 juin 2024

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 juin 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé que : (a) Minière Osisko devienne un actionnaire dominant (selon la définition de la Bourse) lors de la conversion des 19 840 000 reçus de souscription; (b) Minière Osisko puisse acquérir les 19 840 000 reçus de souscription et que la Société et Minière Osisko puissent signer une convention de droits des investisseurs modifiée (« IRA modifiée »); (c) la Société et Minière Osisko puissent signer une convention d'option de redevances sur le projet aurifère Belleterre.

12.5.4 Conversion des reçus de souscription le 27 juin 2024

Tous les reçus de souscription ont été acquis par Minière Osisko. Les conditions de libération d'entiercement ayant été satisfaites, chaque reçu de souscription a été automatiquement converti en Unité le 27 juin 2024. Ainsi, 19 840 000 Unités ont été émises, incluant 9 920 000 bons de souscriptions émis avec les mêmes conditions décrites à la note 12.5.1.

12.5.5 Entente sur les droits de l'investisseur

La IRA Originale confère certains droits à Minière Osisko notamment : (a) le droit de désigner un candidat de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société (b) le droit de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société (tel que défini dans la IRA Originale), (c) certains autres droits décrits dans la IRA Originale. Le 27 juin 2024, la Société et Minière Osisko ont signé une IRA modifiée en vertu de laquelle Minière Osisko aura le droit de désigner un candidat additionnel de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société. De plus, les droits de l'IRA Originale sont maintenus.

12.5.6 Convention d'option de redevances

La Société et Minière Osisko ont conclu une convention d'option de redevances le 27 juin 2024 accordant à Minière Osisko une option d'acquérir une redevance en échange d'une contrepartie en espèces de 250 000 \$ (encaissé le 27 juin 2024), laquelle option octroie à Minière Osisko une option exclusive, exerçable pendant cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur (sous réserve d'accélération dans le cas où la Société publie un rapport d'étape sur les ressources du projet aurifère Belleterre), au prix d'exercice de 5,0 millions \$ en espèces, pour, entre autres, acquérir les droits et privilèges de redevances exclusifs suivants : (a) une redevance NSR de 2,0 % sur le projet aurifère Belleterre (sous réserve d'une limite de 3,0 % sur toutes les redevances) ; et (b) un droit en faveur de Minière Osisko pour amener la Société à exercer pleinement tous les droits de rachat associés aux redevances existantes sur le projet aurifère Belleterre et par la suite à réoctroyer ou transférer ces redevances à Minière Osisko, avec ce rachat financé par Minière Osisko.

12.5.7 Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions pour les transactions de mars, avril et juin 2024, incluant les bons de souscription courtiers de 77 287 \$, totalisent 1 531 131 \$.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

13. BONS DE SOUSCRIPTION

13.1 Bons de souscription

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des bons de souscription :

	Exercices terminés les 30 juin		Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix de levée moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	5 438 893	\$ 0,23	13 227 586	\$ 0,23
Émis lors de placements privés	67 760 300	0,21	4 361 307	0,21
Échus	(1 077 586)	0,30	(12 150 000)	0,22
En circulation à la fin de l'exercice	72 121 607	0,21	5 438 893	0,23

Au 30 juin 2024, les bons de souscription en circulation sont les suivants :

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
2 403 807	0,21	22 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
1 957 500	0,21	29 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
54 320 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
72 121 607		

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société a établi un régime d'options d'achat d'actions (« Options ») en vertu duquel certains employés clés, dirigeants, administrateurs, consultants, fournisseurs de services et des services de relations avec les investisseurs peuvent se voir octroyer des Options de la Société. Le 31 octobre 2022, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 5 775 900 à 9 184 000 du nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'Option et cette modification a été approuvée par la Bourse. Au moment de l'octroi d'Options, le conseil d'administration fixe le prix de levé lequel prix ne doit pas être inférieur à la juste valeur des actions. Les Options sont exerçables sur une période maximale de dix ans après la date d'octroi. Les Options sont normalement acquises lors de leur octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des Options :

	Exercices terminés les 30 juin			
	2024	2023	2024	2023
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation et exerçables au début de l'exercice	7 914 000	0,13	5 234 000	0,13
Octroyées	585 000	0,14	2 830 000	0,14
Échues	(200 000)	0,18	(150 000)	0,14
Exercées ¹	(575 000)	0,103	-	-
Renoncées	(360 000)	0,14	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	7 364 000	0,13	7 914 000	0,13
Exerçables à la fin de l'exercice	6 270 666	0,13	5 992 333	0,11

1- 425 000 Options exercées à 0,10 \$ et 150 000 Options exercées à 0,11 \$

Au 30 juin 2024, les options d'achat d'actions en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée \$	Date d'expiration
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	80 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	1 806 666	0,145	20 février 2028
225 000	75 000	0,135	10 janvier 2029
7 364 000	6 270 666		

Le 20 février 2023, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants 2 710 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,145 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur estimée de ces Options s'élève à 189 700 \$ soit 0,07 \$ par Option. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,145 \$, volatilité prévue de 51,4 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,3 % et aucun dividende par action.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Le 10 janvier 2024, la Société a octroyé à un administrateur 225 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 0,135 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 1/3 du nombre le jour de l'octroi, 1/3 au premier anniversaire de l'octroi et 1/3 au deuxième anniversaire de l'octroi. Ces Options ont été octroyées à une valeur égale à celle du marché à la clôture précédant l'octroi. La juste valeur des Options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,135 \$, volatilité prévue de 49,7 %, durée prévue des Options de 5 ans, taux d'intérêt sans risque de 3,27 % et aucun dividende par action.

Le 10 janvier 2024, la Société a octroyé à un consultant en marketing digital et relations aux investisseurs 360 000 Options ayant un prix d'exercice de 0,135 \$ par action, pouvant être exercées pendant une période de 5 ans et acquises 25 % chaque trimestre. Le 13 février 2024, d'un commun accord, la Société s'est entendue avec le consultant pour mettre fin au contrat en marketing digital et relations aux investisseurs et la Société a annulé les 360 000 Options sans qu'aucune de celles-ci ne soit gagnée.

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des Options.

	Exercice terminé le 30 juin 2024	Exercice terminé le 30 juin 2023
	\$	\$
Rémunération à base d'actions	74 253	131 533
Moins : rémunération à base d'actions capitalisée aux propriétés minérales	(10 014)	(22 631)
Rémunération à base d'actions présentée à l'état consolidé du résultat global	64 239	108 902

La totalité des paiements fondés sur des actions se rapporte à des transactions qui seront réglées en instruments de capitaux propres et portés au crédit du surplus d'apport.

15. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

15.1 Salaires

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et prime	1 192 582	766 694
Jetons administrateurs	3 900	3 300
Charges sociales	81 978	44 580
	1 278 460	814 574
Capitalisés aux propriétés minérales, facturés aux partenaires ou enregistrés en tant que recherche de propriétés minières	(738 226)	(456 920)
Salaires et avantages sociaux présentés à l'état consolidé du résultat global	540 234	357 654

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

15.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs, le président et CEO, le vice-président exécutif et la CFO. La rémunération et les avantages des principaux dirigeants comprennent les salaires, bonus, honoraires certains paiements fondés sur des actions. Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des principaux dirigeants :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
<i>Avantages à court terme</i>		
Salaires, bonus et jetons administrateurs	518 765	329 550
Honoraires professionnels	87 513	69 713
Honoraires professionnels comptabilisés dans les frais d'émission d'actions	25 188	7 730
<i>Avantages à long terme</i>		
Rémunération à base d'actions	62 400	98 628
Total de la rémunération des principaux dirigeants	693 866	505 621

La Société a conclu des contrats d'emploi ou de consultation avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 6 à 24 mois de salaire de base (ou d'honoraires) dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou de 12 à 24 mois dans le cas d'un changement de contrôle.

15.3 Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires :

- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires en comptabilité de 156 036 \$ (108 992 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2023) dont 25 188 \$ est comptabilisé dans les frais d'émission d'actions (7 730 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2023) et 43 335 \$ est relié à son équipe (31 549 \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 2023);
- Au 30 juin 2024, le montant dû aux parties liées s'élevait à 16 729 \$ (3 921 \$ au 30 juin 2023).

16. IMPÔT DIFFÉRÉ

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculé selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec les impôts sur le résultat figurant dans les États Financiers se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Revenu net avant l'impôt différé	(1 166 684)	(1 414 812)
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26,50 %	309 171	374 925
Frais d'émission d'actions sans incidence sur les résultats	390 625	18 729
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(23 252)	(7 149)
Dépenses non déductibles	(21 189)	(36 170)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	232 917	449 267
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	(291 624)	(517 830)
Autres	4 097	(14 839)
Recouvrement d'impôt différé	600 745	266 933

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Les composantes importantes de la charge d'impôt se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
	\$	\$
Naissance et renversement de différences temporaires	682 499	(422 191)
Incidence fiscale sur les actions accréditives	(367 828)	449 267
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives	600 745	(266 933)
Variation des différences temporaires non constatées	(291 419)	513 939
Variation de la juste valeur déductible (non imposable)	(23 252)	(7 149)
Recouvrement d'impôt différé	600 745	266 933

Aux 30 juin 2024 et 2023, les différences temporaires pour lesquelles la Société n'a pas constaté d'actif d'impôt différé sont les suivantes :

	Au 30 juin 2024		Au 30 juin 2023	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital inutilisées	4 899 275	6 940 930	6 250 461	6 717 762
Actions cotées	134 539	134 539	45 459	45 459
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	158 701	158 701	158 454	158 454
Frais d'émission	1 294 805	1 294 805	181 283	181 283
Propriétés minérales	-	-	-	1 284 046
Dépenses RSDE reportées	39 124	57 500	39 124	57 500
Autres	975	975	975	975
	6 527 419	8 587 450	6 675 756	8 445 479

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants :

	Solde au 30 juin 2023	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2024
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Propriétés minérales	(164 253)	(914 403)	(1 078 656)
Actions cotées	(17 473)	35 299	17 826
Immobilisation corporelles et actifs incorporels	-	42 056	42 056
Frais d'émission	-	343 124	343 124
Dépenses RSDE reportées	-	12 482	12 482
Prêts	(761)	761	-
Pertes fiscales inutilisées	182 487	480 681	663 168
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives		600 745	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		600 745	

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

	Solde au 30 juin 2022	Comptabilisé en résultat net	Solde au 30 juin 2023
	\$	\$	\$
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés			
Propriétés minérales	(326 135)	161 882	(164 253)
Actions cotées	(18 428)	955	(17 473)
Prêts	(2 124)	1 363	(761)
Pertes fiscales inutilisées	346 687	(164 200)	182 487
	-	-	-
Renversement du passif lié à la prime sur les actions accréditives		266 933	
Variation des impôts différés selon l'état consolidé du résultat global		266 933	

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

Année d'expiration	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2029	-	-
2030	-	-
2032	-	34 015
2033	-	421 800
2034	-	345 199
2035	-	398 396
2036	-	384 018
2038	--	281 779
2039	-	617 323
2040	340 579	495 458
2041	1 088 845	1 084 484
2042	1 279 862	978 545
2043	1 026 982	776 272
2044	1 492 502	1 123 641
	5 228 770	6 940 930

Aux 30 juin 2024 et 2023, les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral s'établissent comme suit :

Année d'expiration	Fédéral
	\$
2025	12 725
2026	3 597
2027	2 926
2028	4 643
2029	259
2030	1 098
	25 248

Ces crédits pourront être utilisés jusqu'à concurrence de l'impôt payable pour ces années. Les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables au fédéral ne sont pas comptabilisés parce que la Société n'a pas l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

17. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'année divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait un effet anti-dilutif.

	Exercices terminés les	
	30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
Résultat net	(565 939)	(1 147 879)
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	130 082 439	93 870 107
Résultat de base et dilué par action	(0,004)	(0,012)

18. GESTION DU CAPITAL

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres d'un montant de 25 992 865 \$ (9 613 732 \$ au 30 juin 2023) comme constituant son capital.

La Société gère sa structure du capital et fait les ajustements sur celle-ci, selon les fonds disponibles pour la Société, de façon à être en mesure d'appuyer l'acquisition et l'exploration des propriétés minières. Puisqu'il s'agit d'une société d'exploration minière, le conseil d'administration n'établit pas de critères de mesure sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise. De l'avis de la direction, le fonds de roulement au 30 juin 2024 permettra de couvrir les dépenses courantes et les frais d'exploration pour les douze prochaines mois.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont au stade de l'exploration. Ainsi, la Société est dépendante du financement externe pour financer ses activités. Pour réaliser son plan d'exploration et régler ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et obtiendra le financement nécessaire au besoin. La Société continuera à évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des participations dans d'autres propriétés si elle juge qu'il y a suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose des ressources financières nécessaires pour le faire. Les autres opérations qui ont eu une incidence sur les capitaux propres sont présentées dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

La direction révisé régulièrement son approche de gestion du capital et juge que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital à moins :

- qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration (et la Société était conforme durant l'année).
- que les modalités des financements avec Minière Osisko sont enclenchées (note 12.5.5)

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

19.1 Instruments financiers

Aux 30 juin 2024 et 2023, les actifs financiers de la Société à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés d'actions cotées à la Bourse. Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou du taux effectif équivalent au taux du marché.

19.2 Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation basée sur des prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 – techniques d'évaluation basées sur des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs ou sur des prix cotés d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données de marché observables ou qui sont corroborées par des données de marché observables par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 – techniques d'évaluation basée sur des données importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Aux 30 juin 2024 et 2023, les actions cotées sont comptabilisées à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière selon la hiérarchie de niveau 1.

Aux 30 juin 2023, les prêts sont comptabilisés au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière. La juste valeur des prêts se rapproche de leur valeur comptable et a été classée au niveau 2 de la hiérarchie.

19.3 Techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur

La juste valeur des actions cotées est établie au moyen du cours acheteur dans le marché actif le plus avantageux pour ces instruments auquel la Société a immédiatement accès. Lorsqu'un cours acheteur n'est pas disponible, la Société utilise le cours de clôture de l'opération la plus récente touchant cet instrument. Si l'instrument fait l'objet d'une restriction concernant la période de vente, la juste valeur est escomptée et l'instrument est classé dans le niveau 2.

La juste valeur des prêts est déterminée en utilisant le taux du marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire.

19.4 Facteurs de risques financiers

De par ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements ainsi qu'aux comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière. La Société ne détient aucun bien en garantie. Les actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs consistent en intérêts et sommes à recevoir reliés à un partenaire. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à acquitter leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux actifs financiers inclus dans les comptes débiteurs est écarté parce que la Société a signé des ententes avec des sociétés minières majeures, ces partenaires ayant déjà remboursé toutes ces sommes. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et placements est minimal étant donné que la Société conclut des contrats avec des banques canadiennes et leurs filiales ayant une excellente cote de crédit.

L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par la politique de placement de la Société. La Société réexamine sa politique de façon régulière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations lorsque celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2024, la Société affichait une trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements portion courante de 21 459 352 \$ (3 573 761 \$ au 30 juin 2023) pour régler ses obligations courantes (comptes créditeurs et charges à payer, avances reçues pour travaux d'exploration et les prêts à court terme avec intérêt) de 1 244 019 \$ (276 469 \$ au 30 juin 2023). Toutes les obligations financières courantes de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société a établi une politique de placement qui fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité d'audit.

Les variations de la juste valeur des actions cotées sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Une variation de 54 % (7 % au 30 juin 2023) du cours des marchés ainsi que de la valeur estimée des actions cotées qui se serait produite le 30 juin 2024 aurait eu un impact de 427 580 \$ (57 298 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023).

Vior inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

20. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AUX TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

	Exercices terminés les 30 juin	
	2024	2023
	\$	\$
<i>Liés aux activités d'investissement :</i>		
Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à recevoir comptabilisé en réduction des propriétés minérales	-	62 935
Acquisition de propriétés minérales et frais d'exploration inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	52 163	57 250
Échange de propriétés minérales	-	-
Acquisition de propriétés minérales par l'émission d'actions	75 000	101 586
Actions cotées reçues pour paiement sur option	155 000	41 000
Rémunération à base d'actions incluse dans les propriétés minérales	10 014	22 631

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accreditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2024, la Société a reçu un montant de 13 434 800 \$ pour des placements accreditifs pour lesquels la Société renoncera aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, au 31 décembre 2024 (2 500 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2023 pour lesquels la Société a renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, le solde du montant du financement accreditif non dépensé est de 14 158 008 \$ (2 111 423 \$ au 30 juin 2023).